

Saccage environnemental

Pendant au moins 4 ans, les travaux perturberont la vie de la baie : **248 forages profonds, construction des 62 éoliennes** sur plus de **8 000 hectares, installation des câbles d'atterrissage** sur un large couloir de **20 kms**. Suivront les travaux du **démantèlement** en fin d'exploitation (caractéristique d'un investissement non durable).

Turbidité de l'eau, perturbation sonores à grande échelle entraineront sur de très grandes superficies la désertion de l'habitat marin, le stress et la mort de bivalves, telles les coquilles St Jacques.

Les mammifères marins, les oiseaux, les chauves-souris (espèce protégée) subiront les sons et infrasons émis lors des travaux puis par les éoliennes.

Les 62 éoliennes de 215 m et leurs fondations colossales vont altérer irrémédiablement l'écosystème naturel (poissons, crustacés, oiseaux, mammifères marins,...), modifier les courants, la houle, voire le profil des plages et des dunes.

Ces éoliennes seront parfaitement visibles autour de la baie, de jour comme de nuit, notamment par leurs clignotements permanents, et dégraderont nos paysages remarquables.

Les routes maritimes seront modifiées et rendues difficiles par l'énorme obstacle artificiel créé. Les ports du littoral seront moins fréquentés.

Les oiseaux migrateurs auront leur route coupée artificiellement.



L'enfumage du prétendu développement économique !

Le saccage environnemental va fortement handicaper le tourisme, la pêche et le nautisme en Côtes d'Armor. Ce sont des industries majeures du département, prétendument à valoriser.

Les 2000 emplois annoncés dans le grand ouest (dont 1000 en Bretagne) sont surestimés, non garantis, ne concernent pas principalement les Côtes d'Armor et occultent les emplois détruits.

Les 140 emplois annoncés au port de St Quay Portrieux ne sont pas détaillés et sont contredits par des exemples de parcs éoliens étrangers équivalents.

Le « tourisme éolien » que l'on nous promet est une vue de l'esprit, une affirmation des promoteurs, non démontrée.

La dévalorisation foncière et immobilière sur la côte sera inéluctable, or elle est occultée.



La baie de St Brieuc et son littoral, un patrimoine exceptionnel : continuons à le préserver !

La baie de Saint-Brieuc est un site unique, un patrimoine hors du commun, des paysages d'exception : d'innombrables plages et criques parsèment un littoral découpé et sauvage, 350 km de côtes et 570 km de sentiers douaniers, des villes littorales pittoresques à taille humaine, la campagne à deux pas de la mer qui, lorsqu'elle se retire, découvre des paysages insoupçonnables.

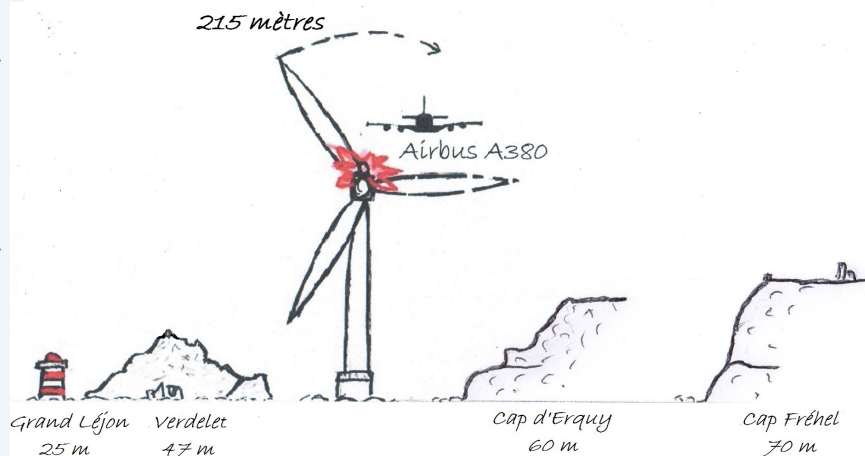
Les poissons, coquillages et crustacés y sont abondants. Ils sont les supports de la gastronomie locale et font le bonheur des marsoins et dauphins ainsi que de nombreux oiseaux, migrateurs ou sédentaires.

En France la baie est un deux plus importants « gisements classés » de **coquilles Saint-Jacques**, avec la baie de Seine et s'y ajoutent bien d'autres espèces, araignées, tourteaux, homards, bulots, langoustines, crevettes..., et de nombreuses variétés de poissons.

Des centaines de milliers d'oiseaux transitent et stationnent chaque année dans la baie. Plus de **300 espèces** y ont été observées à ce jour, et le secteur maritime abrite des oiseaux menacés à l'échelon européen tels le **Puffin des Baléares** ou le **Plongeon imbrin**.

300 grands dauphins sont présents entre les baies du Mont Saint-Michel et de Saint-Brieuc de même que le **Marsouin commun** et d'autres espèces de mammifères marins (**Dauphin de Risso**), espèces protégées. par plusieurs conventions internationales (CITES, Convention de Berne, Directives européennes).

Il ne faut donc pas s'étonner que les statuts de protection de la baie soient nombreux : 1 Réserve Naturelle Nationale, plusieurs zones Natura 2000, 3 ZPS (Zone de Protection Spéciale au titre de la directive européenne Oiseaux), 3 ZSC (zone spéciale de conservation), de nombreuses ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), 1 Z.I.C.O. (Zone d'Importance Communautaire).



Qui peut croire que 62 éoliennes de 215 mètres ne se verront pas ?

La baie est un haut-lieu du nautisme (voile, pêche-plaisance) entre Bréhat, St-Quay-Portrieux, St-Brieuc, Dahouët/Pléneuf-Val-André, Erquy, St-Cast, Dinard, St-Malo, Jersey, Guernesey, Chausey...

La natation, le char à voile, le surf et le kite-surf, le parapente, la pêche à pied, les falaises et l'**horizon infini** le long du littoral font le bonheur des riverains, des touristes, randonneurs, sportifs.

Le tourisme est une activité économique majeure en Côtes d'Armor (8000 emplois salariés à l'année, 12000 emplois au total, hors « bâtiment », résidences principales et secondaires) et la pêche (2000 emplois), le nautisme et la plaisance (1200 emplois).

Souignons chaque année les 1 600 000 visiteurs aux Caps d'Erquy et Fréhel, 300 000 à Bréhat et 150 000 au Fort La Latte.

Notons que le Conservatoire du Littoral observait en 2012 qu'en Bretagne « **les grands espaces vierges sont plus rares qu'ailleurs** ». 80% des Français vivent en milieu urbain, préserver des paysages naturels terrestres ou maritimes est un enjeu pour tous.

Le projet éolien industriel qui menace la baie

62 éoliennes de 8 MW chacune, sur des mâts de 125 m de hauteur, des pales de 90 m, **soit 215 m de hauteur** en bout de pale, couvrant **8000 hectares**, avec extension possible à **18000 hectares**, à **17 kms de nos côtes**.

2 câbles de très haute tension (2 fois 225 000 volts) enfouis le long d'un large couloir sur **20 kms**, assureront l'atterrissage en traversant la plage de Caroual (Erquy) l'une des plages les plus fréquentées !

Les « études d'impacts environnementaux » sont actuellement en cours. Elles consistent à « dénombrier » les espèces sans fournir d'estimation de l'impact des travaux puis de l'exploitation des éoliennes.

Voltes-faces techniques et inconnues sur la faisabilité

Après avoir proposé des fondations «jackets» (métalliques), puis «gravitaires» (béton) Ailes Marines, devant l'opposition ferme des pêcheurs, revient aux « jackets » et justifie les modifications techniques du projet (hauteur 215 m au lieu de 175 m, 62 éoliennes de 8MW au lieu de 100 éoliennes de 5 MW) par le **sous-sol hétérogène**, l'**installation des fondations plus longue**, les **conditions météorologiques**.

Ailes Marines reste flou sur l'emplacement précis des **248 forages profonds**, la composition exacte des sous-sols n'étant pas connue. La méthode « essai-erreur » aura des conséquences prévisibles : plus de forages que nécessaire, fragilisation des fonds marins.

Comment ne pas s'interroger sur la solidité jamais testée de tels équipements gigantesques, sur 20 ans d'exploitation, sachant l'agression du milieu marin : houles, tempêtes, vents, salinité ...

Où en est le projet en Janvier 2015 ?

- la procédure vient d'être prolongée d'une année
- les études d'impacts environnementaux ne sont pas terminées
- l'enquête publique est prévue début 2016
- les recours peuvent toujours s'exercer